

COMITÉ DE VIGILANCE

POUR LE MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS DE PROXIMITÉ LURE LUXEUIL

Association loi 1^{er} juillet 1901 – SIRET 503 578 213 000 12 / W 70 1000 725

Local et Adresse Postale : 1 rue Jean Moulin 70200 Lure

Contacts : 09 67 04 55 15 ; comvig70@gmail.com ; Président : michel.antony@wanadoo.fr

Permanences :

LUNDI :8h45-11h15 et 13h40-17h30/ **MARDI** :8h45-14h45 / **JEUDI** :8h-11h15 / **VENDREDI** :13h40-16h15



Association agréée par le Ministère de la Santé

Compte rendu du Conseil d'Administration: 19 juin 2019 – 18 h 30

<i>ADNET Daniel</i>	Présent
<i>ANTONY Michel</i>	Présent
<i>CHAUVEZ Benoît</i>	Présent
<i>FAUCOGNEY Catherine</i>	Excusée
<i>FLEURY Michèle</i>	Présente
<i>GRANDVOINET Fanny</i>	Excusée
<i>HACQUARD Joël</i>	Excusé
<i>HEYMES René</i>	Présent
<i>KABONGO Cécile</i>	Excusée
<i>LAMBOLEY Rémy</i>	Excusé
<i>LAMBOLEY Alain</i>	Présent
<i>MEUNIER Raymond</i>	Excusé
<i>PINGUÉ Danièle</i>	Excusée
<i>RAMDANI Mohamed</i>	Présent
<i>REYEN Bernadette</i>	Présente
<i>SIMONIN Antoine</i>	Présent
<i>TOURNADRE Patrick</i>	Présent
<i>VERNERIE Jean</i>	Présent
<i>VON ALLMEN Wilfrid</i>	Excusé
<i>ZANETTI Jean Pierre</i>	Présent
<i>ZOUGGARI Hamid</i>	Présent
<i>Représentants Ville de Lure</i>	
<i>Stéphane FRECHARD</i>	Excusé
<i>Jérôme LAROCHE</i>	Excusé

1. FINANCES

Compte courant → 1600

Livret → 7048

Le trésorier donne quelques précisions :

Adhésions	→ 1570 (soit + de 145)
Subventions reçues	→ 835
Département	→ 300
Melisey	→ 300
Vouhenans	→ 60
Magny Vernois	→ 175

Au nom du CA le président remercie ces soutiens constants qui permettent au Comité de Vigilance d'avoir des finances solides. *(Il faudra envoyer un courrier si ce n'est déjà fait).*

La somme sur le livret est importante, mais :

- Elle pourrait servir à pallier temporairement une éventuelle défaillance dans le financement du poste de la secrétaire de la CN. Ce que l'on ne souhaite pas.
- Elle servira à mieux indemniser les dépenses des membres lors de déplacements.
- Elle sera utilisée pour financer les prochaines actions du Comité (voir point 3)

Le CA décide de passer l'indemnisation kilométrique de 0,20 cts à 0,30 cts par km.

2. BILAN ACTIONS

a/ JOURNÉE d'action nationale de la CN : samedi 15 juin

Dans le cadre de cette journée le Comité de Vigilance a distribué 3 tracts :

- Celui de la CN « Alerte sur l'hôpital public et la santé »
- « VIVE LE SERVICE PUBLIC DE PROXIMITÉ » tract du Comité
- Un tract pour la défense du SMUR de Luxeuil

Cette diffusion a eu lieu :

- À Lure , Luxeuil et Vesoul sur les marchés et les parkings des grandes surfaces
- À Luxeuil un rassemblement devant l'hôpital (une centaine de personnes) a permis de faire connaître nos positions. Les élus de Luxeuil et environs ont pu prendre la parole.

Dans notre région (Thann, Gérardmer, Dole, Lons le saunier ..) les rassemblements ont été assez bien suivis.

Même si la mobilisation a été restreinte ces actions ont rencontré un accueil favorable de la part des personnes rencontrées.

b/ VOSGES méridionales

Une association s'est créée regroupant les comités de St Dié, Gérardmer, Remiremont, Lure-Luxeuil pour défendre les hôpitaux et maternités de proximité de notre secteur. Une délibération sera proposée **au conseil syndical du Parc régional des Ballons des Vosges pour le 28 juin : voir le texte en annexe**

c/ CLS = Contrat Local de Santé

Compte-rendu de M. Antony :

12 juin réunion de bilan du 2° CLS-Contrat Local de Santé 2016-2019 de notre secteur des **Vosges Saônoises**. Nous sommes (Comité de Vigilance) partie prenante depuis le 1° CLS et intervenons sur démographie médicale, EducTour, et lors des débats généraux...

32 initiatives ont été présentées, plein d'idées sympathiques et de projets pas tous encore réalisés pour prévention, promotion de pratiques de santé au sens large, appuis aux professionnels, aides aux installations...

Pour ce qui nous intéresse plus particulièrement

1- gros développement de la **télé médecine** dans le 70. J'ai redonné notre position, c'est très bien, surtout de décentraliser dans tous les secteurs et institutions **MAIS pas en remplacement de la nécessaire présence physique de professionnels. L'humain d'abord**

2- gros développement des **centres collectifs de santé** : maisons, centres, pôles... On passe de 7 à 17 projets (+ 4 en vue) en grande partie réalisés sur les dernières années. Il y aurait deux Centres (Lure et Vauvillers ?) et un troisième (?) en construction

J'ai redit **l'importance prioritaire des Centres et du salariat (très demandé par les jeunes en formation)**, et dénoncé à nouveau la confusion avec le terme Maison (privée) le plus couramment utilisé alors que Centres et Pôles s'ouvrent au salariat.

J'ai redit aussi que **cela était très bien**, prenait en compte les demandes des professionnels de travailler ensemble, et donnait plus de possibilités pour attirer les médecins...

MAIS que sans régulation à l'installation, cela resterait toujours marginal pour contrer la désertification de nos régions et satisfaire les personnes qui sont de plus en plus en difficulté pour trouver généralistes et spécialistes et qui voient les temps d'accès augmenter. Nous sommes constamment alertés par des personnes sans médecin référent ou qui ne peuvent avoir que des rendez vous ailleurs et souvent avec un trop gros délai...

Enfin j'ai terminé sur **notre refus des politiques menées, et de la loi MaSanté 2022 en cours sur au moins deux points essentiels**

- **la non régulation à l'installation**, une nouvelle fois l'État n'a pas le courage de s'attaquer à ce que l'immense majorité dans notre pays considère comme une des causes principales des inégalités d'accès aux soins

- **la non prise en compte du moratoire** pour stopper les fermetures de services, or ces fermetures augmentent dangereusement actuellement partout en France.

J'ai fait **l'éloge de la résistance des urgentistes** (plus de 100 centres touchés à ce jour et souvent en grève) et annoncé notre rencontre **SAMEDI MATIN 11H à Luxeuil à l'entrée de l'hôpital où il faut vraiment que nous soyons nombreux, en englobant tous les services publics de proximité : Luxeuil, comme Lure, est malheureusement le symbole de ces localités malmenées par les regroupements-fusions-suppressions (tract ci-joint) que nous devons impérativement stopper !**

Le 3° CLS se préparera à partir de novembre 2019 et se peaufinera à partir de mars 2020

d/ MILO

L'article de l'EST Républicain fait une synthèse correcte de la situation.

Michel souligne le fait que la Milo joue un rôle de plus en plus important pour l'accueil des jeunes, notamment les « primo arrivants » qui sont en augmentation. Ceci est sans doute

dû à un chômage en hausse mais aussi à une meilleure connaissance de la Milo par les jeunes grâce aux contacts avec les mairies le Comcoms, Pôle emploi..
Michel a été réélu au CA de la Milo au titre du Comité de Vigilance.

3. PROJETS POUR LA RENTRÉE

- Organisation d'une soirée (ou deux) sur un thème : Urgences, Hôpital de proximité, Transports en commun dans notre Région. Ces soirées pourraient avoir lieu à Vesoul.
- Organisation d'un rassemblement des Comités de la Région Bourgogne Franche Comté
- Participation à la Rencontre de la Coordination Nationale à RUFFEC (Poitou-Charentes)

L'ordre du jour épuisé, le président remercie les membres du CA et invite à partager le pot de l'amitié.

4. POT DE L'AMITIÉ

Sous la forme d'une auberge espagnole les présents partagent en bon moment de convivialité avant de se séparer.

Le secrétaire
Patrick TOURNADRE
21/06/2019

**BONNES VACANCES À TOUS
AU PLAISIR DE VOUS REVOIR AU PROCHAIN CA**

VENDREDI 20 OU 27 SEPTEMBRE 2019

ANNEXE :

Proposition au conseil syndical du Parc régional des Ballons des Vosges Projet de délibération

Exposé des motifs

A l'occasion des manifestations organisées dans le cadre du 30^{ème} anniversaire du Parc Régional, les associations locales de défense des maternités et des services hospitaliers implantés dans le périmètre ou dans les villes portes ont souhaité alerté l'opinion et les élus ; la volonté des ARS du Grand Est et de Bourgogne Franche-Comté de réduire la dépense publique, et les dispositions mises en œuvre ont et auront un impact direct sur la santé publique, sur l'emploi et sur l'économie locale.

Le projet de loi « ma santé 2022 » accentue encore ces risques, notamment son article 8 qui définit l'hôpital de proximité où il n'y aura plus d'activité d'obstétrique de chirurgie et d'urgence. Des fermetures de service, des transferts vers les hôpitaux de recours (un par département) ou vers les CHU auront pour effet de dévitaliser les hôpitaux généraux de leurs fonctions traditionnelles pour en faire des établissements de santé dits de proximité orientés vers la gériatrie.

Plusieurs établissements hospitaliers implantés dans le territoire du Parc régional ou à ses portes sont concernés à court et moyen termes. Des fermetures de service ont déjà eu lieu ou sont envisagés, dans les hôpitaux de Thann, Saint-Dié des Vosges, Gérardmer, Remiremont, Lure, Luxeuil notamment. Soulignons que l'ARS veut fermer la maternité de Thann au 31 déc. seule maternité implantée dans le territoire du PNR

Cela aura un impact direct sur l'attractivité et le développement économique et social du territoire. Le conseil syndical du Parc, soucieux de promouvoir la santé et la qualité de vie et d'accueil dans ce territoire habité de moyenne montagne sait combien le niveau de service proposé contribue au maintien et au développement des initiatives et activités, notamment dans le domaine du tourisme et des sports de pleine nature.

Terres de tradition et paysages d'exception, les Vosges du Sud et son parc naturel régional des Ballons ont su conserver et valoriser le patrimoine faunistique et floristique et accompagner la transition des industries locales pour développer l'économie touristique 4 saisons, tout en revalorisant l'agriculture de montagne et les races locales. La vache vosgienne retrouve toute sa place sur les chaumes et fait la fierté des habitants et le bonheur des peintres et photographes au même titre que les plantes médicinales.

Reste que la démographie, le vieillissement des populations et les problématiques de santé publique (surmortalité avant 65 ans et taux supérieur d'accidentologie et de pathologies graves) nécessitent un regard et un investissement particulier.

L'humanité a toute sa place dans la biodiversité. L'une comme l'autre nécessite des soins attentifs et un traitement préventif de protection. La bonne santé des humains va de pair avec celle de la nature et l'avenir de notre patrimoine commun dépend des mesures que les hommes prennent et sauront prendre pour préserver l'avenir et donner des perspectives de bien-être à la hauteur de la beauté de nos paysages.

La présence des services publics, des professionnels de santé et des équipements hospitaliers de qualité sont des gages de développement et d'attractivité d'un territoire qui n'a pas vocation à n'être qu'un lieu d'épanouissement et d'accueil de personnes âgées dépendantes.

C'est pourquoi il est proposé au conseil syndical de délibérer et d'interpeller les autorités de santé (Agence régionale de Santé), le commissariat au Massif et les Préfets représentants du gouvernement en région et dans les départements.

Proposition de délibération :

Le conseil syndical réuni le 28 juin à , après en avoir délibéré

Rappelle l'article 1 alinéa 13 de la loi montagne qui stipule :

« De réévaluer le niveau des services publics et des services au public en montagne et d'en assurer la pérennité, la qualité, l'accessibilité et la proximité, en tenant compte, notamment en matière d'organisation scolaire, d'offre de soins et de transports, des temps de parcours et des spécificités géographiques, démographiques et saisonnières des territoires de montagne »

Ainsi que l'article 18 alinéa 6: « 6° Comporte, le cas échéant, **un volet consacré aux besoins de santé spécifiques des populations des zones de montagne, notamment en termes d'accès aux soins urgents et d'évacuation des blessés, et tenant compte des spécificités géographiques, démographiques et saisonnières de ces territoires.** »

Ces dispositions légales doivent servir de cadre à la mise en œuvre des politiques publiques sur les bassins de vie concernés par le périmètre du Parc.

- souhaite renforcer et consolider l'attractivité de son territoire avec le maintien des services aux populations locales et aux nombreux résidents temporaires, visiteurs et touristes, attirés par la qualité de vie de la montagne vosgienne ;
- demande qu'à ce titre les maternités de Thann et de Remiremont soient maintenues et confortées ainsi que les hôpitaux généraux des centres bourgs et des villes portes du Parc régional des Ballons des Vosges à Saint-Dié des Vosges, Remiremont, Thann, Lure et Luxeuil ;
- affirme que les services d'accueil de première urgence à Gérardmer, à proximité des lieux de pratiques sportives de plein air qui se développent massivement à toutes les saisons, et à Luxeuil- SMUR menacé- doivent être maintenus en étant dotés des moyens suffisants pour leur bon fonctionnement ;
- invite les directeurs régionaux et territoriaux de l'ARS à agir en concertation avec les élus locaux, les partenaires économiques et sociaux, les associations et le conseil syndical du parc pour soutenir une politique de santé publique et de soutien aux établissements sanitaires qui prenne mieux en compte les distances, les besoins et les priorités des populations ainsi que les spécificités des territoires de moyenne montagne ;
- apporte son soutien aux associations locales qui alertent et regroupent les citoyens et les collectivités locales afin de maintenir un niveau de services de santé et d'équipements sanitaires adaptés aux besoins spécifiques des habitants et des utilisateurs de la montagne, parce qu'elles contribuent à valoriser la qualité de vie et l'attractivité d'un territoire certes vieillissant mais qui peut devenir un pilote de la biodiversité et de la proximité harmonieuse et équilibrée des hommes et de la nature.